

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)**

---

**LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Les règles de stationnements applicables du **côté sud de l'avenue Duverger** sont modifiées de la façon suivante :
  - Par le remplacement, au deuxième paragraphe, du nombre « 15 » par le nombre « 25 » ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XX MAI 2024.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :  
Adoption du règlement :

03 avril 2024  
07 mai 2024

---

Dossier 1245069011

DOCUMENT ANNEXE A LA  
RESOLUTION CA24 16 XXX  
DU 03 AVRIL 2024